

**COMMUNE DE VILLETTE-DE-VIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 15 procurations : 3

votants : 18

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 11 décembre 2020 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Magalie SURJUS – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA –

Absents excusés : Hélène PERDRIELLE a donné pouvoir à Olivier LAURENT

Alberto DE SOUSA a donné pouvoir à Bruno PÉCHON

Isabelle PILLON a donné pouvoir à Cristelle VEILLARD

Absent : Romain GENESSEY

Secrétaire pour la séance : Magalie SURJUS

**DÉLIBÉRATION N° 2020-050**

**VOIRIE ET RÉSEAUX**

**AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DES  
SERVICES DES COMMUNES MEMBRES CONCERNANT L'ENTRETIEN  
DES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le maire explique que lors du transfert de la compétence voirie en 2004, il avait été décidé que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pouvait bénéficier d'une mise à disposition d'une partie des services de ses communes membres pour réaliser des missions d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Afin de régir les conditions techniques et financières de cette mise à disposition, des conventions ont été établies dans un premier temps avec les communes de ViennAgglo, puis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, également avec les communes issues de la CCRC et de Meyssiez. Ces conventions se terminent au 31 décembre 2020.

La crise sanitaire a décalé les élections municipales et de ce fait l'installation des EPCI. Concernant Vienne Condrieu Agglomération, les délégations des élus ont été annoncées le 10 juillet 2020 et les commissions thématiques ont été mises en place mi-octobre 2020.

Ainsi, la commission voirie n'ayant eu le temps nécessaire pour examiner et proposer de nouvelles conventions et de les faire valider en bureau communautaire avant la fin de l'année 2020, il est proposé de prolonger par avenant la durée de la convention avec chaque commune du territoire pour un an. Les autres conditions de la convention sont inchangées.

L'année 2021 permettra, en concertation avec les communes, de présenter précisément les conditions de mise à disposition appliquées et de réaliser un bilan des missions exécutées par les services communaux au titre de la compétence voirie.

-----

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment [l'article L5214-16-1 du CGCT](#),

**VU** la délibération n°15-257 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la signature de conventions avec les communes de ViennAgglo dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°18-261 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 approuvant la signature de conventions avec les communes issues de la CCRC et la commune de Meyssiez dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire. La convention est prolongée pour une durée d'un an.

**AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer les démarches et à signer l'avenant à la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

À Vilette-de-Vienne, le 18 décembre 2020

Le maire,  
Jean TISSOT

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le

Publié ou notifié le

**COMMUNE DE VILLETTE-DE-VIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 15      procurations : 3

votants : 18

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 11 décembre 2020 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Magalie SURJUS – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA –

Absents excusés : Hélène PERDRIELLE a donné pouvoir à Olivier LAURENT

Alberto DE SOUSA a donné pouvoir à Bruno PÉCHON

Isabelle PILLON a donné pouvoir à Cristelle VEILLARD

Absent : Romain GENESSEY

Secrétaire pour la séance : Magalie SURJUS

**DÉLIBÉRATION N° 2020-051**  
**TRAVAUX TE38: RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC**  
**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2020-032 DU 9 JUILLET 2020**

Monsieur Jean-Paul BADIA, conseiller municipal délégué, explique que suite à la demande de la commune, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans le tableau ci-dessous, intitulés :

**Collectivité Commune**  
**VILLETTE DE VIENNE**  
**Affaire n° 20-002-558**  
**Eclairage Public – Rénovation luminaires tranche 2021**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>52 872 €</b>
2 - le montant total des financements externes s'élève à :	<b>30 632 €</b>
3 - la participation aux frais de TE38 s'élève à :	<b>1 259 €</b>
3 - la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	<b>20 981 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- prendre acte de la contribution correspondante à TE38.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ayant entendu cet exposé,

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **52 872 €**

Financements externes : **30632 €**

**Participation prévisionnelle : 22240 €**

*(frais TE38 + contribution aux investissements)*

**2 - PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **1 259 €**

**3 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **20 981 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**

.../...

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

A Villette-de-Vienne, le 18 décembre 2020

Le maire,

Jean TISSOT

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le

Publié ou Notifié le